



Servitude de passage réseau d'eau + compteur d'eau

Par **poumar75**, le 19/10/2014 à 14:53

Le compteur d'eau de ma voisine se trouve sur ma propriété. OK, imaginons qu'elle veuille que le compteur reste à sa place = sous mon portail. Que va-t-il se passer lorsque l'employé chargé de relever les chiffres de consommation annuelle trouvera mon portail fermé ?

[fluo] **Bonjour,**

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Merci pour votre attention...

[/fluo]

Par **goofyto8**, le 19/10/2014 à 15:28

Votre parcelle est grevée d'une servitude continue et non apparente.

la voisine propriétaire du fond dominant, n'est pas tenue d'accepter que vous mettiez fin à cette servitude, en déplaçant le compteur d'eau, vers sa parcelle.

Néanmoins, si elle accepte, les travaux seront à votre charge.